

COLLECTE D'AMIANTE

en déchèterie

À titre expérimental, l'Agglo du Saint-Quentinois a décidé d'accepter en déchèterie gratuitement et sur rendez-vous, des déchets contenant de l'amiante, sous réserve d'inscription et du strict respect des conditions fixées.

COLLECTE D'AMIANTE EN DÉCHÈTERIE SUR RENDEZ-VOUS

réservée aux usagers de l'Agglo du Saint-Quentinois

Comment faire votre demande ?

Avec ces modalités de dépôt d'amiante, vous respectez les dispositions garantissant la sécurité et la santé de tous, dont celles de vos proches.

1 Inscrivez-vous et prenez rendez-vous (jour et heure de dépôt) :
Agglo j'écoute au 03 23 06 30 06 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021 inclus.

Participez à la réunion d'information lors de laquelle des agents de l'Agglo vous indiqueront les consignes de sécurité et le type de déchets amiantés acceptés.

Vous seront remis :

2

- un **big-bag** pour les déchets amiantés
- un **kit d'intervention** comprenant les équipements de protection individuelle.

Afin de compléter le dossier d'inscription, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le jour du rendez-vous défini :

3 Procédez au dépôt de vos déchets amiantés dans la limite d'un apport de 200 kg par foyer par an, à l'heure qui aura été définie avec les agents de l'Agglo.

**Tout déchet non préalablement emballé hermétiquement sera refusé.
Le chargement déposé en déchèterie doit être conforme à votre déclaration.**

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

Issu du broyage des roches minérales, l'amiante a été incorporée à de nombreux matériaux de construction pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre les incendies.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdite en 1997. Cependant, il subsiste des matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments.

JOURS DE COLLECTE : de 8h à 12h

Déchèterie Ouest

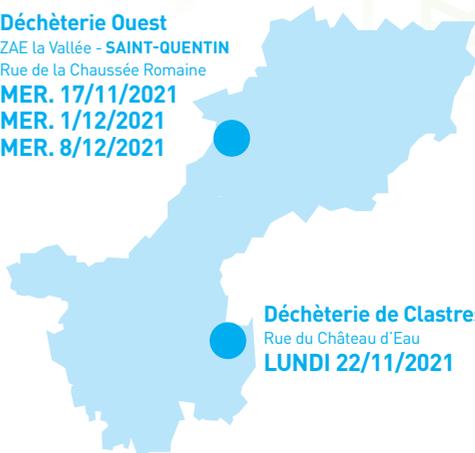
ZAE la Vallée - SAINT-QUENTIN

Rue de la Chaussée Romaine

MER. 17/11/2021

MER. 1/12/2021

MER. 8/12/2021



Déchèterie de Clastres

Rue du Château d'Eau

LUNDI 22/11/2021

SÉCURITÉ : PRÉCAUTIONS À PRENDRE



Porter les Équipements de Protection Individuelle fournis



Humidifier les déchets d'amiante afin d'éviter la propagation des fibres.



Démonter sans casser, percer, scier, afin d'éviter l'inhalation des fibres.



Ne pas broser ou frotter les éléments à base d'amiante.

Conditionnement des déchets

dans un big-bag fermé hermétiquement avant le transport. Après

usage, les Équipements

de Protection Individuelle doivent être conditionnés dans les mêmes conditions et être apportés le jour du dépôt.



AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS

L'Agglo proche de vous !